

Réf: Dossier N° 022204

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IDEAL GAZON SYNTHETIQUE »

Siège social Abidjan, Abobo, ABOBO AVOCATIER ENTRE LE COLLEGE IRIS ET L'HOPITAL BOKABO, LOT 1220, ILOT 120

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/06/2021 , et enregistrés au CEPICI le 02/07/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IDEAL GAZON SYNTHETIQUE »

Objet : REALISATION DES AIRS DE JEUX (FOOT, TENIS, BASKET ET HANDBALL); VENTE, POSE DE GAZON SYNTHETIQUE ET NATUREL; AMENAGEMENT DES JARDINS ET ESPACES VERT DECORATION EXTERIEURE ET INTERIEUR ET DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABOBO AVOCATIER ENTRE LE COLLEGE IRIS ET L'HOPITAL BOKABO, LOT 1220, ILOT 120

Dirigeant(s) : M EHUI ALAIN CHRISTIAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-03305 du 13/08/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18870/GTCA/RC/2021 du 13/08/2021

